

chese à propos des porcs. Ils nous ont déclaré qu'ils paieraient 29c. nos flèches Wiltshire mais pas plus. D'ailleurs, quand un journaliste a tenté de l'interpréter autrement, sir Andrew Jones lui-même, a affirmé par voie des journaux, que c'était exact. Il a dit qu'ils refusaient de nous donner plus. C'était le meilleur prix que nous pouvions obtenir. C'est en nous fondant sur ce prix que nous avons calculé la proportion.

Je serai tout à fait franc avec le comité. Je ne crois pas que les prix des produits agricoles montent alors qu'ils sont plus élevés au Canada que dans tout autre pays du monde. Je l'affirme, nous avons calculé ce que serait une proportion raisonnable, et nous avons assuré au cultivateur un profit plus élevé parce que, quand nous avons établi cette loi, il y avait lieu, croyions-nous, d'assurer au cultivateur, pendant un certain temps, plus que ce que prévoyait la mesure. Quand nous avons constaté qu'il touchait davantage, nous avons fixé le prix à un niveau intermédiaire. Je dirai que le prix du porc est de \$28.75 à Toronto aujourd'hui. Si le député est enclin à rire, il pourra sourire devant le fait que ce prix est d'environ \$1.15 plus élevé que le prix minimum de \$36 les cent livres pour les flèches Wiltshire.

**M. Charlton:** Le ministre vient justement d'admettre qu'ils ont agi comme je l'ai affirmé il y a quelques instants. Voici une autre chose. Le ministre affirme que les prix sont plus élevés au Canada que dans tout autre pays du monde. J'aimerais le voir comparer, par exemple, les prix des pommes de terre au Canada avec ceux des États-Unis; de même pour les prix du bœuf.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je dis: "Les prix des produits dont il est question, les prix des produits pour lesquels nous avons des contrats."

**M. Charlton:** Le ministre a dit: "Pour les produits agricoles."

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous parlons de produits au sujet desquels nous avons passé des contrats avec la Grande-Bretagne. Nous n'en avons jamais signé à l'égard des pommes de terre. Il s'agit ici de bacon, de porcs, de produits laitiers, de bestiaux et le reste.

**M. Argue:** Le ministre a cité le prix des porcs à Toronto,—le prix courant, comme il dit,—afin de démontrer que le prix actuel au Canada est légèrement supérieur ou inférieur, je ne me souviens pas exactement, au prix minimum. Le 16 mars dernier, les porcs de la catégorie B-1 se vendaient \$28.50 les 100 livres à Winnipeg, tandis que le 18 mars l'an dernier, ils se vendaient \$29.10. En d'autres termes, cette année, le prix des porcs est inférieur de \$2.50 à celui de l'an dernier.

J'ai aussi le prix de gros des œufs, à Saskatoon, en février 1949 et 1950. Cette année, le prix de gros est de 39c.; l'an dernier, il était de 44c. la douzaine. C'est dire que le prix de gros a fléchi de 5c. la douzaine. Il est donc évident,—peu importe la période à laquelle le ministre s'est reporté, et il ne s'agit pas d'établir des prix minimums, mais seulement de vérifier,—que les prix de ces denrées ont fléchi sensiblement à un moment où les frais de production des cultivateurs n'ont aucunement baissé. A mon avis, il ne suffit pas que le ministre affirme qu'il vérifiera une série de chiffres et que le Gouvernement établira un prix minimum. Si nous voulons assurer une certaine sécurité aux cultivateurs canadiens, il convient d'insérer dans la mesure une formule appropriée.

J'ignore à quelles années le ministre s'est reporté lorsqu'il a fixé à 58½c. la livre le prix du beurre acheté par le ministère. Sur quelle période se fondera-t-il cette année lorsqu'il établira le prix? Sera-t-elle la même? Croit-il que le coût de revient du beurre a diminué? Je me demande si le prix minimum de ce produit baissera d'ici quelques jours. Je prie le ministre de me dire combien de temps on maintiendra le prix minimum à l'égard du porc. Quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre à l'échéance du marché britannique en juillet? Essaiera-t-il alors de négocier de nouveaux contrats? Enfin, je le prie de me dire si on maintiendra les prix de soutien à leur présent niveau pendant au moins un an, qu'on parvienne ou non à signer de nouveaux contrats.

**Le très hon. M. Gardiner:** A mon sens, il n'est pas nécessaire de répondre dans l'ordre où les questions ont été posées parce qu'il me faudrait alors me reporter à des périodes qui incommode fort le Gouvernement et indiquer les prix alors en cours. Le député parle d'un prix de 50c. ou de 44c. pour les œufs à un moment donné. En 1946, le prix moyen était de 44·3c. C'est ce que l'honorable représentant a affirmé. Le prix minimum s'est établi à 38·4c. et le prix maximum, à 50·5c. Bien entendu, en se reportant à des périodes intermédiaires et en les comparant avec des périodes correspondantes en telle ou telle année, on peut obtenir les résultats les plus divers. En 1949, le prix moyen était de 56c., le prix minimum, de 42·3c. et le prix maximum, de 71·5c. C'est dire que la marge est grande. En réalité, c'était, en partie, pour amenuiser l'écart que nous avons fixé le prix minimum à 38c. l'année durant, ce qui permettait au consommateur d'acheter les œufs à un prix raisonnable pendant toute l'année, tandis que le cultivateur touchait un prix raisonnable pendant toute l'année également.